

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Du mercredi 19 Février 2020

Le mercredi 19 Février deux mille vingt à dix - neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de la commune de GUEREINS.

Convocation du 14 Février 2020

Etaient présents : 12

Monsieur Guy MORILLON, Madame Delphine TRONCI, Madame Anne GUYON, Monsieur Philippe RAYMOND, Madame Virginie GENOUILHAC, Monsieur Claude BOUCHEK, Madame Isaline TEMPION, Monsieur Jacques MARAILLAC, Monsieur Thierry SEVES, Madame Béatrice GAMBINO, Monsieur Daniel MICHEL, Florence SIVIGNON

Etaient absent représenté : 0

Etait absent non représenté : 0

Monsieur Philippe RAYMOND est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

Question 1 : DIA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la dernière déclaration d'Intention d'Aliéner.

- **Parcelle de 677 m² à prendre sur la parcelle n° C 509**, d'une superficie totale de 2 390 m², 5272 RTE DE LA CROISEE, les propriétaires M. LATOUR Alphonse Marcel René et Mme AUVERT Madeleine. Les nouveaux acquéreurs sont M et Mme MARIOTTO Christophe Jean originaire de Saint Gilles (35) pour un montant de 88 010 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas préempter sur cette parcelle.

Question 2 : Organisation dérogatoire rythmes scolaires : école de 4 jours

Monsieur Le Maire présente une lettre de l'académie de Lyon portant sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire actuel (à savoir semaine de 4 jours renouvelable tous les 3 ans pour la rentrée 2020).

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents confirme la prorogation de la demande de dérogation pour le renouvellement de l'organisation du rythme scolaire actuel sur la semaine de 4 jours pour une durée de 3 ans à partir de la rentrée de Septembre 2020.

Question 3 : Vote du compte administratif 2019 de la commune

Monsieur Thierry SEVES présente le compte administratif 2019 de la commune.

En l'absence de Monsieur MORILLON, sorti de la salle, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry SEVES,

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce compte administratif.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ces membres présents, vote favorablement sur le compte administratif 2019 de la commune

Question 4 : Vote du compte administratif 2019 de la bibliothèque

Monsieur Thierry SEVES présente le compte administratif 2019 du budget annexe de la bibliothèque.

En l'absence de Monsieur Guy MORILLON, sorti de la salle, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry SEVES, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce compte administratif.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ces membres présents, vote favorablement sur le compte administratif de la bibliothèque 2019.

Question 5 : Approbation du compte de gestion 2019 de la commune

Après le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire regagne la salle du conseil municipal.

Il est alors procédé à la présentation du compte de gestion 2019 relatif au budget de la commune, dressé par M. Lionel VIRICEL, Trésorier.

Celui-ci étant en concordance avec le compte administratif correspondant, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ces membres présents, approuve le compte de gestion de la commune 2019.

Question 6 : Approbation du compte de gestion 2019 de la bibliothèque

Après le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire regagne la salle du conseil municipal.

Il est alors procédé à la présentation du compte de gestion 2019 relatif au budget de la bibliothèque, dressé par M. Lionel VIRICEL, Trésorier.

Celui-ci étant en concordance avec le compte administratif correspondant, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ces membres présents, approuve le compte de gestion de la bibliothèque 2019.

Question 7 : Ouverture anticipé de crédit sur l'article 165

Monsieur Le Maire présente une demande de restitution de caution de l'agence Immobilière M.B.R pour un montant de 360.00 euros.

Il convient pour rembourser cette caution, de procéder à une ouverture anticipée de crédit sur l'article 165 « Dépôts et cautionnement reçus », le montant maximum autorisé est de 1000 euros soit un quart du budget 2019 servant de référence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ces membres présents autorise Monsieur Le Maire à procéder à une ouverture anticipée de crédit sur l'article 165 « Dépôts et cautionnement » reçus de 1 000 euros.

Question 8 : Plan de financement définitif de la rue de Charmes

Dans le cadre des demandes de subvention au titre des amendes de police, l'état demande de valider le plan de financement réactualisé après le paiement de toutes les factures. La subvention pouvant être obtenue étant calculée au taux de 15 % du montant total des travaux plafonnés à 200 000 euros soit 30 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ces membres présents approuve ce plan de financement pour l'octroi de la subvention ci-dessus indiquée et autorise Monsieur Le Maire à en faire la demande auprès des services de l'Etat et en percevoir le montant attribué.

Informations diverses :

Un socle béton sera fait pour installer la boîte à livres.

Un marquage au sol est programmé sur les 3 îlots de la montée de Charmes

Numéro d'urgence de la société SUEZ 09.77.40.13.30

Liste pour tenir le bureau de vote dressée ce jour, la convocation sera adressée à tous les membres désignés.

Monsieur Le Maire donne lecture des courriers des colotis du chemin de Ferrary, du chemin de la casquette, de Mme Duc, un courrier de réponse leur sera adressé et le dossier transmis à la nouvelle équipe municipale.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance,
Philippe Raymond



A blue ink signature of Philippe Raymond, written over a circular official stamp of the Mairie de Guéret (Ain). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE de GUÉRET' and '(Ain)'.

Le Maire,
Guy MORILLON.



A blue ink signature of Guy Morillon, written over a circular official stamp of the Mairie de Guéret (Ain). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE de GUÉRET' and '(Ain)'.